



PROGRAMME DE FORMATION

En présentiel

À distance

SE PERFECTIONNER SUR LA DÉCLARATION D'ÉCHANGES DE BIENS (DEB)

OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Établir et contrôler la DEB
- Maîtriser les opérations courantes et complexes de la DEB
- Renseigner les registres

PARTICIPANTS

- Toute personne souhaitant enrichir ses connaissances de la DEB : Responsables et collaborateurs des services comptables/ fiscaux, achats, douaniers et logistiques, comptables uniques, responsables administratifs et financiers

PRÉREQUIS

- Connaissances de base de la pratique comptable en entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

- Positionnement : Questionnaire préalable envoyé au participant et responsable N+1
- Méthodes pédagogiques interactives tenant compte de l'expérience du stagiaire, du contexte et de la réalité du travail
- Présentation de l'imprime CERFA N° 10838*03 et sa notice à renseigner via l'espace internet créé sur le site de la Douane par le client
- Échanges basés sur la pratique professionnelle des participants
- Mises en situation sur des cas proposés par les participants, analyse de situation pour permettre l'appropriation des méthodes et des outils
- Support individuel de formation

ÉVALUATION

- Évaluation formative réalisée par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation des acquis

LES PLUS

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
 - Programmes ajustables à vos attentes
 - Accompagnement personnalisé
 - Option démarche qualité :
- SQF – Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.
- Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap, contact référent handicap au 02 43 61 08 47
 - Une expertise² de nos formateurs : technique et pédagogie active

PROGRAMME DE FORMATION

1. Maîtriser les mentions obligatoires sur les factures intra-communautaires et hors UE

- Les mentions fiscales générales
- Le numéro d'identification
- Les obligations en matière de facturation
- Les mentions obligatoires sur les factures
- La déclaration des opérations intracommunautaires : les différents régimes applicables
- Les registres : nature, tenue et conservation
- Les mentions spécifiques à certaines opérations

2. Présenter les Codes nomenclatures

- Le bulletin officiel des douanes n°7100 du 08/01/2016 sur la déclaration d'échanges de biens
- Les sanctions aux manquements

3. Contrôler la cohérence entre la DEB et la CA3

- Qui est redevable de la DEB ?
- Opérations à mentionner sur la DEB
- Informations à fournir sur la DEB
- Corrections et risques encourus sur la déclaration
- Compléter les registres obligatoires
- Déclaration CA3 : la cohérence DEB / CA3
- Rappel du principe de l'autoliquidation